

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00375

**EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR
DES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS - EXTENSION A 2 NOUVELLES
CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 91

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 109

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D2021003750

DATE D'AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Bernard LAGET, Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS - EXTENSION A 2 NOUVELLES CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS

Par délibérations du 09 octobre 1999, du 08 décembre 2008 et du 27 septembre 2010, Saint-Etienne Métropole a décidé d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (dans la limite de 100 %), les entreprises de spectacles vivants au sens de l'article 1464 A-1 du Code Général des Impôts.

La délibération de 2010 listait les activités suivantes :

- Les théâtres nationaux,
- Les autres théâtres fixes,
- Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique,
- Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et chorales,
- Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés concerts, les music-halls et les cirques.

Cependant, depuis l'entrée en vigueur de cette délibération du 27/09/10, de nouvelles dispositions fiscales ont été instaurées, créant notamment deux catégories supplémentaires d'établissements de spectacles vivants :

- les spectacles musicaux et de variétés (en 2012),
- les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1 500 places (en 2017).

Ainsi, la délibération de Saint-Etienne Métropole du 27/09/10 ne s'applique pas pour ces deux catégories d'établissements de spectacles vivants.

Il est donc proposé, vu l'article 1464 A-1 du code général des impôts permettant d'exonérer de cotisation foncière des entreprises certaines catégories d'entreprises de spectacles vivants, d'étendre l'exonération de CFE aux catégories suivantes :

- les spectacles musicaux et de variétés,
- les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1 500 places.

Cette délibération, si elle est adoptée, entrainerait, à la demande de l'entreprise, application de l'exonération correspondante en matière de CVAE.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **étend l'exonération de Contribution économique territoriale, conformément à l'article 1464 A-1 du Code Général des impôts, à hauteur de 100 %, aux entreprises de spectacles vivants relevant des 2 nouvelles catégories mentionnées ci-dessus.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU